

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains produits sidérurgiques

(Mesures de sauvegarde – Restrictions à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie)

R(UE) 2022/434 de la Commission du 15.03.2022 – [JO L88 du 16.03.2022](#)

Le règlement d'exécution (UE) 2019/159¹ modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2021/1029 de la Commission du 24.06.2021² a institué une mesure de sauvegarde à l'encontre de certains produits sidérurgiques.

En application du règlement (UE) 2022/355³ du Conseil modifiant le règlement (CE) 765/2006 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie, l'Union européenne a interdit l'importation de produits sidérurgiques originaires de Biélorussie.

Par le règlement (UE) 2022/428⁴ du Conseil, l'Union européenne a interdit l'importation de certains produits sidérurgiques originaires de Russie.

À la suite de ces mesures, les importations en provenance de Biélorussie et de Russie soumises à la mesure de sauvegarde ne pourront plus entrer dans l'Union. La Commission a donc décidé d'adapter le fonctionnement de la mesure de sauvegarde afin, d'une part, d'éviter que ces interdictions d'importation entraînent une pénurie d'approvisionnement sur le marché de l'Union dans les catégories concernées et, d'autre part, de faire en sorte que les utilisateurs d'acier de l'Union puissent continuer à se procurer les volumes correspondants auprès d'autres sources.

Les importateurs de certains produits sidérurgiques sont informés de la modification du règlement d'exécution (UE) 2019/159 à compter du 16.03.2022 par le règlement d'exécution (UE) 2022/434 de la Commission du 15.03.2022.

Dans chaque catégorie de produits pour laquelle la Biélorussie et la Russie disposaient de contingents tarifaires spécifiques par pays, la Commission a réparti proportionnellement ces volumes entre d'autres pays exportateurs soumis à la mesure de sauvegarde sur la base des données les plus récentes disponibles, à savoir leur part dans le total des importations en 2021. Ces données sont également pertinentes pour garantir un approvisionnement suffisant en produits sidérurgiques sur le marché de l'Union, étant donné que la Biélorussie et la Russie ont, pour la plupart, épuisé leurs contingents tarifaires spécifiques par pays en 2021.

1 [JO L 31 du 1.2.2019](#)

2 [JO L 225I du 25.6.2021](#)

3 [JO L 67 du 2.3.2022](#)

4 [JO L 87 I du 15.3.2022](#)

Pour établir le niveau global des importations, la Commission n'a pas tenu compte des volumes en provenance de Biélorussie et de Russie, ni des volumes des importations en provenance des pays actuellement exclus de la mesure, car leur inclusion réduirait la proportion de tous les autres pays, ce qui rendrait l'exercice inefficace. En outre, pour chaque catégorie de produits concernée, la Commission a établi une part des importations pour les pays ayant un contingent tarifaire spécifique par pays et une part des importations pour les pays relevant du contingent résiduel.

L'annexe IV du règlement d'exécution (UE) 2019/159 est modifiée en conséquence.

ANNEXE

Numéro de la catégorie de produit	Catégorie de produit
1	Tôles et feuillards laminés à chaud, en fer ou en aciers non alliés ou en autres aciers alliés
2	Tôles laminées à froid, en fer ou en aciers non alliés ou en autres aciers alliés
3.A	Tôles magnétiques (autres que les tôles magnétiques à grains orientés)
3.B	
4.A	Tôles à revêtement métallique
4.B	
5	Tôles à revêtement organique
6	Aciers pour emballages
7	Tôles quarto en fer ou en aciers non alliés ou en autres aciers alliés
8	Tôles et feuillards laminés à chaud, en aciers inoxydables
9	Tôles et feuillards laminés à froid, en aciers inoxydables
10	Tôles quarto laminées à chaud, en aciers inoxydables
12	Laminés marchands et profilés légers en fer ou en aciers non alliés ou en autres aciers alliés
13	Barres d'armature
14	Barres et profilés légers en aciers inoxydables
15	Fil machine en aciers inoxydables
16	Fil machine en fer ou en aciers non alliés ou en autres aciers alliés
17	Profilés en fer ou en aciers non alliés
18	Palplanches
19	Éléments de voies ferrées
20	Conduites de gaz
21	Profilés creux
22	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables
24	Autres tubes sans soudure
25A	Grands tubes soudés
25B	
26	Autres tuyaux soudés
27	Barres parachevées à froid, en aciers non alliés et en autres aciers alliés
28	Fils en aciers non alliés